



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 72597

Texte de la question

M. Philippe Douste-Blazy souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnes handicapées vieillissantes. En effet, la plupart des aides actuelles attribuées aux personnes handicapées (allocation adulte handicapé, allocation d'autonomie) sont supprimées à partir de soixante ans et ne sont pas compensées. Les personnes handicapées voient donc leurs ressources diminuer sensiblement, alors que leur situation reste rigoureusement identique, voire s'aggrave avec le vieillissement. En outre, elles ne peuvent souvent pas bénéficier de la couverture maladie universelle, leur niveau de ressources étant légèrement supérieur à celui du seuil fixé. Cette situation place de nombreuses personnes lourdement handicapées et qui ne peuvent compter sur le soutien d'une famille dans des situations d'une grande précarité qui ne sont pas acceptables. Il serait donc souhaitable de mettre en place un dispositif garantissant le maintien du niveau de ressources des personnes handicapées vieillissantes, éventuellement en maintenant le versement de l'allocation autonomie après soixante ans et en abaissant le seuil de ressources pour bénéficier de la couverture maladie universelle. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier majeur et quelles mesures il entend prendre pour garantir aux personnes handicapées des conditions de vie satisfaisantes après soixante ans.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Douste-Blazy](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72597

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 529